

# Commune de Varennes-le-Grand

## Procès verbal du Conseil Municipal du mardi 19 septembre 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 19 septembre 2017 à 19 h 00, salle du Conseil, sous la présidence de Patrick LE GALL Maire, en présence de Mme Laurence JORLAND, Mme Sylvie LHENRY, M. Luc RIETZMANN, M. François GUILLERMIN, Mme Myriam GOUET, M. Eric LEGROS, M. Alain BERTHELEY, M. Philippe BOUILLOT, M. Laurent NIVON à partir du point n°2, Mme Priscilla DUBUIS, M. Michaël LOMBARD, Mme Patricia SILVESTRE, Mme Aurélie POURETTE, M. Yves SIRI, Mme Barbara DONNEAU, Mme Florence BONNARD.

Pouvoir : M. Pierre LEGER donne pouvoir à Mme Florence BONNARD.

Absente : Mme Isabelle GRENIER.

Monsieur Gilles PERREAUT, secrétaire de mairie a été invité à la séance.

Le Conseil Municipal désigne Madame Sylvie LHENRY comme secrétaire de séance.

### **Ordre du jour :**

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2017.
- 2) RQPS 2016 SIE Sud Ouest Chalonnais.
- 3) RODP Télécom 2017.
- 4) Décisions Modificatives.
- 5) Association Foncière – nomination de délégués.
- 6) Point sur la rentrée scolaire.
- 7) SIAB Grosne – conseil syndical du 2 août 2017.
- 8) Questions diverses :
  - Octobre rose.
  - Remerciements.

### **1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 juillet 2017 :**

Monsieur le Maire donne lecture du Procès-Verbal du 18 juillet 2017.  
Celui-ci est approuvé par 14 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

### **2) RPOS 2016 SIE Sud Ouest Chalonnais :**

*Rapporteur : Luc Rietzmann, adjoint*

Il est présenté au Conseil Municipal le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité de l'eau potable validé par le Comité Syndical du SIE Chalon Sud Ouest.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel 2017. Ce rapport est disponible en mairie et sur le site internet de la commune.

### **3) RODP télécom 2017 :**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY, adjointe*

Considérant les longueurs de réseaux et des emprises au sol des infrastructures de télécommunications, il y a lieu de fixer les redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2017 ainsi :

- Orange :

- . Artères aériennes 8,327 km x 50,74 € = 422,51 €
  - . Artères souterraines 33,307 km x 38,05 € = 1 267,33 €
- soit un total de 1 689,84 €

- Grand Chalon (réseau haut débit) :

- . Artères souterraines 0,974 km x 38,05 € = 37,06 €
  - . Emprises au sol 3,33 m<sup>2</sup> x 25,37 € = 84,48 €
- soit un total de 121,54 €

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de fixer les redevances d'occupation du domaine public 2017 comme présentées.

### **4) Décisions modificatives :**

*Rapporteur : Sylvie LHENRY, adjointe*

Il est proposé au Conseil Municipal d'effectuer les inscriptions et virements de crédits suivants sur l'exercice 2017 :

Budget Principal :

> Section investissement dépenses :

- 23 2313 022 Immos en cours – constructions + 2 808,00 € (réfection monument aux morts)
- 020 Dépenses imprévues en invest. - 2 808,00 €

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité les inscriptions et les virements de crédits proposés sur l'exercice 2017.

### **5) Association foncière – nomination de délégués :**

*Rapporteur : M. Le Maire*

Dans le cadre du renouvellement du bureau de l'Association Foncière de Varennes-le-Grand, il appartient au Conseil Municipal de désigner cinq propriétaires de parcelles situées dans le périmètre de remboursement comme membres du Bureau de l'Association Foncière. Monsieur le maire est membre de droit  
Par ailleurs, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture a, par courrier en date du 28 juin 2017, déjà désigné cinq propriétaires, à savoir :

- Monsieur ALUZE Bruno
- Monsieur ALUZE Jean-François
- Monsieur PETIT Rémi
- Monsieur BREEMEERSCH Luc
- Monsieur BREEMEERSCH Jean-Claude

Le Conseil Municipal doit donc désigner cinq autres membres.

- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 3 abstentions, désigne :
  - Monsieur BOUCASSOT Georges
  - Monsieur GRIVEAUX Serge
  - Monsieur LACOUR René
  - Monsieur PAILLOUX Charles
  - Monsieur PILLOT Gérard

Toutes ces personnes sont propriétaires de terrains remembrés et jouissent de leurs droits civils.

*Débat: Madame Barbara Donneau demande quel est le rôle de l'association foncière. M le Maire répond que le bureau de l'association gère les biens de celle-ci ce qui correspond à une réunion par an,*

#### **6) Point sur la rentrée scolaire :**

*Rapporteur : Laurence JORLAND*

Tout s'est bien passé pour cette rentrée scolaire avec le même nombre de classes pour 185 élèves. Un visiophone avec ses deux terminaux ont été installés, et le changement des sols de l'école maternelle (classes et communs) a été effectué durant les grandes vacances. Les élections de délégués de parents d'élèves auront lieu le 13 octobre 2017.

#### **7) SIAB Grosne – conseil syndical du 2 août 2017 :**

*Rapporteur : Luc RIETZMANN*

L'arrêté préfectoral concernant le nouveau périmètre syndical est arrivé dans les mairies. Un point a été fait sur la jussie, plante invasive. Un arrachage manuel sera entrepris sur le secteur qui va de Varennes à Marnay où la jussie prolifère.

- Le Conseil Municipal prend acte de ce compte rendu.

#### **8) Questions diverses :**

- M. le Maire fait part au Conseil des remerciements adressés par la Prévention Routière, l'Union Fédérale des Anciens Combattants, le Club Yvonne Sarcey pour l'attribution de subventions.
- Laurence JORLAND informe le Conseil Municipal des différentes manifestations qui auront lieu dans le cadre d'Octobre Rose
  - . Manifestation communale : exposition photos en bibliothèque du 6 au 20 octobre.
  - . Manifestation associative (organisée par le club sports et loisirs) : marche de 6,5 km « La rose de Varennes », le 29 octobre en partenariat avec l'ALSH
  - . Manifestation privée (Bleu salon et SensO)soutenue par la municipalité : défilé de mode de jeunes créateurs le 7 octobre à 20 h à la salle Yvonne Sarcey (réservation obligatoire)
- M. Yves SIRI fait part de la problématique des buis de la rue du 8 mai 1945 suite aux attaques de la pyrale. M. le Maire informe le Conseil Municipal que ceux-ci seront remplacés par une variété de Ionicera.

*Fin de la séance à 19 h 30*